



Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPIEDS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Épieds, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Guillaume MARTIN, Maire d'Épieds.

Date de la convocation du Conseil : 27 février 2025

✓ **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Guillaume MARTIN, Frédéric CAMUS, Jérôme RUEL, Manuella MAINDRON, Stéphanie BELLAMY, BESSON Rachele, Philippe BLANCHIN, Marcelle RAS, Patricia RHEAU.

✓ **ABSENTS EXCUSES** : LANDAIS Guy, MERCIER Fabian, Mickaël ORY, Benoît QUINTIN, THBAUT Jean-Jacques

✓ **PROCURATION** : THBAUT Jean-Jacques à Philippe BLANCHIN

Nombre de conseillers : ➡ en exercice : 15 ➡ présents : 9 ➡ votants : 10
*Madame Magali MOREAU a été élu secrétaire de Séance

L'ordre du jour comprend 3 points.

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 12 février 2024 n'a soulevé aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

N°1 - REDEVANCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TELECOM ORANGE

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le concessionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Un titre par année est donc être émis.

Le calcul s'effectue comme suit :

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE

An- née Rede- vance	Patrimoine N-1	Aérien			Souterrain			Emprise au sol (m ²)			TOTAL	
		Kms	Ba- rème	Mon- tant	Kms	Ba- rème	Mon- tant	Ar- moire	Ba- rème	Mon- tant	Mon- tant	Arrondi
2025	31/12/2023	10,107	64,87	655,64 €	0,281	48,65	13,67 €	1,000	32,43	32,43 €	701,74	702 €

Total sur 1 an	702 €
-------------------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **FIXE** la redevance France Telecom comme ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondant pour chaque année

Transmis en préfecture

7 mars 2025

N°2 – 2025-008 DEVIS GUIOCHEAU N°2025076 DU 25 FEVRIER 2025

Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur la façade du bâtiment « Mairie »,

Considérant le devis 2025076 établi par la Société GUIOCHEAU pour un montant de 1008.00 TTC ;

Considérant que cette opération sera inscrite au compte 615221 « Entretien et réparation » « Bâtiments public »,

Monsieur le Maire propose :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise GUIOCHEAU pour un montant de 840.00 € HT, soit un montant de 1 008.00 € TTC en dépenses de fonctionnement.

-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise GUIOCHEAU pour un montant de 840.00 € HT, soit un montant de 1 008.00 € TTC en dépenses de fonctionnement.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Transmis en préfecture

7 mars 2025

N°3 –2025-009 DEVIS NADIA SIGNALISATION

Signalisation verticale des entrées d'agglomération

Considérant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière implantée sur les voies ouvertes à la circulation publique ;

Considérant la nécessité d'installer des panneaux de signalisation pour marquer les entrées de l'agglomération à « Bizay » et « Douvy »,

Considérant le devis 127687 du 28 février 2025 établi par la **Société NADIA SIGNALISATION** pour un montant de **969.83 euros TTC** ;

Considérant que cette opération sera inscrite au compte **2152 « Installation de voirie »** ;

Monsieur le Maire propose :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise **NADIA SIGNALISATION** pour un montant **808.19 € HT**, soit un montant de **969.83 € TTC** en dépenses D'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise **NADIA SIGNALISATION** pour un montant **808.19 € HT**, soit un montant de **969.83 € TTC** en dépenses D'investissement.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Transmis en préfecture

7 mars 2025

Epieds, le 7 mars 2025

**Le Maire,
Guillaume MARTIN**

**La secrétaire de séance,
Magali MOREAU**

